



SNUIPP Réunion
4 Ter rue de la Cure
SAINTE CLOTILDE
Tél 02 62 28 99 40
snu974@snuipp.fr

Saint Denis le 28 Août 2013

A
Monsieur le Recteur
Monsieur le DASEN

Affaire suivie par : Nora CHELALOU, HALLER Fabrice

Objet : Problème concernant les tuteurs des candidats admissibles au concours 2013-2

Monsieur le Recteur,

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Nous nous permettons de vous alerter sur un dysfonctionnement important concernant les tuteurs des candidats admissibles au concours 2013-2.

Nous avons en effet été saisis par plusieurs personnes admissibles mais également par plusieurs enseignants de différentes circonscriptions.

Il semble que devant un manque de Maîtres d'Accueil Temporaires et la recherche d'un nombre suffisants de support de stage, certains IEN de circonscription désignent, sans trop laisser le choix, sous prétexte de pratiques professionnelles remarquables, des enseignants non MAT et non volontaires comme tuteurs de contractuels.

L'organisation d'accueil de candidats au concours, en position de responsabilité, ne saurait s'improviser et encore moins être imposée à des collègues qui ne le souhaitent pas. D'autant que certains, proches de leur prochaine inspection, n'osent pas dire non, bien qu'ils n'aient aucune envie d'occuper ce rôle de tuteur. Certains contractuels ont d'ailleurs déjà obtenu comme réponse que le professeur prévu refusait de les accueillir.

Nous vous demandons donc de rappeler aux IEN, que seul un véritable volontariat est susceptible d'assurer des supports de stage de qualité, même s'il faut pour cela faire un nouvel appel à candidature pour des MAT1.

De même, après l'annonce à des titulaires d'un autre master que le master MEEF et des candidats de la troisième voie, qu'ils devraient valider le master MEEF pour être admis, erreur que nous avons dénoncé auprès de M.TUPIN voici quelques jours, le SNUipp Réunion est particulièrement inquiet des conditions du lancement de l'ESPE qui, bien qu'ayant dû se mettre en place dans l'urgence, ne peut se faire au détriment des candidats ou des enseignants titulaires.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, l'expression de notre profonde considération.

CHELALOU Nora HALLER Fabrice